

**RELEVÉ  
DES  
DÉCISIONS**

COMMISSION PERMANENTE  
DU 26 JANVIER 2009

## RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 26 JANVIER 2009 À CLERMONT-FERRAND

Étaient présents : 43 Conseillers régionaux. Étaient absents ou excusés : MME ANNE COURTILLÉ, M. JEAN-MICHEL GUERRE, MME YVETTE MERCIER, MME MARIE-AGNÈS PETIT.

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

#### INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET SERVICES - ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

##### ▪ Schéma régional de développement économique et politiques sectorielles : rapport n° 1

*(page 1 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 27 000 € à la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CLERMONT-FERRAND/ISSOIRE pour le financement de la 6<sup>ème</sup> Convention d'Affaires Internationale SATCAR 2009
  - 200 000 € à l'association « BRAVO L'Auvergne ! » à Clermont-Ferrand pour le financement de l'animation 2009
  - 13 760 € à l'association AGENCE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AUVERGNE (A.R.D.E.) à Clermont-Ferrand pour participer au financement d'une mission d'audit de fonctionnement de la structure, et ce bien que cette opération ait débuté avant la présente décision et que le montant de la subvention attribuée représente 80 % de la dépense éligible
  - d'accepter la modification du montant de l'assiette de dépense subventionnable de l'opération concernant l'association ASMODIE à Montluçon (03).
- > *Abstention de M. Yves GUEYDON et du groupe Vert*  
> *M. Jacques-Bernard MAGNER ne prend part au vote sur la partie relative à l'ARDE.*

##### ▪ Actions collectives dans les secteurs prioritaires : rapport n° 2

*(page 8 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 50 000 € à la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SAINT-ÉTIENNE à Saint-Étienne (42) pour réaliser l'opération MECANETWORK
- 50 000 €, sous la réserve mentionnée dans le rapport, à l'U.I.M.M. AUVERGNE pour réaliser l'opération « Action de promotion des métiers de la mécanique et de la production industrielle » (*Vote contre de M. Yves GUEYDON, du groupe Vert et du groupe Communiste et Républicain*)
- 33 700 € à l'association JEUNE CHAMBRE ÉCONOMIQUE DE LA PLASTURGIE à Monistrol-sur-Loire (43) pour contribuer au renforcement du développement technologique des PME de la plasturgie auvergnate
- 22 500 € à la SARL NUTRACEUTIS D&S à Saint-Bonnet-de-Rochefort (03) pour mener à bien en tant qu'expert référent le programme d'actions de l'OPTIréseaux « Développer de nouveaux produits nutritionnels en I.A.A. »
- 22 500 € à la SARL RÉOLUTIONS à Riom (63) pour mener à bien en tant qu'expert référent le programme d'actions de l'OPTIréseaux « Valider un nouveau concept packaging innovant »

- 43 000 € à l'association E2IA à Saint-Beauzire (63) pour contribuer à la création d'un Cluster Environnement.

La Commission permanente décide d'accepter que certaines opérations aient débuté avant la présente décision.

▪ **Transfert de technologies : rapport n° 3**

*(page 26 du rapport)*

La Commission permanente décide de retenir, dans le cadre de la phase 1 du FRI, les projets de M. ÉRIC DELPIANO « Fournisseurs de coordonnées spatiales » et de M. MATHIEU DUPREZ « Développement d'une plate-forme de test et d'instrumentation électronique pour le semi conducteur » et dans le cadre de la phase 2 du FRI, le projet de M. FABRICE ROSSIGNOL et de M. JEAN-MARC ROSSIGNOL « Réalisation d'un appareil intégré de mesure et de criblage moléculaire ciblé permettant la découverte de nouveaux médicaments ».

▪ **Bourse innovation : rapport n° 4**

*(page 27 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 10 000 € à celle accordée le 19 mai 2008, à l'Université Blaise Pascal pour le projet « Développement d'un outil d'analyse de la durabilité globale des matières plastiques » porté par M. FRANÇOIS CHAGNY.

▪ **Fonds Régional pour l'Ancre des Entreprises : rapport n° 5**

*(page 29 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à la SA SAGEM DÉFENSE SÉCURITÉ à Montluçon (03) une aide au titre du Fonds Régional pour l'Ancre des Entreprises d'un montant de 225 000 € répartie comme suit :

- Aide Régionale aux Investissements Matériels et Immatériels :

- Aide à l'investissement matériel courant : 75 000 €

- Aide Régionale à l'Immobilier : 150 000 €

> *Vote contre de M. Yves GUEYDON, de M. Yves CARROY, du groupe Vert et du groupe Communiste et Républicain*

- à l'EURL FROMAGERIE CONDUTIER à Cézens (15) une aide au titre du Fonds Régional pour l'Ancre des Entreprises d'un montant de 56 700 € répartie comme suit :

- Aide Régionale aux Investissements Matériels et Immatériels :

- Aide à l'investissement matériel courant : 11 800 €

- Aide Régionale à l'Immobilier : 44 900 €

> *Abstention du groupe Communiste et Républicain*

- à la SA VALDECO à Paulhaguet (43) une aide au titre du Fonds Régional pour l'Ancre des Entreprises d'un montant de 21 900 € répartie comme suit :

- Aide Régionale à la Création d'Emplois : 15 000 €

- Aide Régionale aux Investissements Matériels et Immatériels :

- Aide à l'investissement matériel courant : 6 900 €

> *Abstention du groupe Communiste et Républicain*

- à la SAS TOP CLEAN INJECTION à Peschadoires (63) une aide au titre du Fonds Régional pour l'Ancre des Entreprises d'un montant de 203 000 € répartie comme suit :

- Aide Régionale à la Création d'Emplois : 61 000 €
- Aide Régionale aux Investissements Matériels et Immatériels :
  - Aide à l'investissement productif : 137 500 €
  - Aide à l'investissement matériel courant : 4 500 €

> *Abstention de M. Yves GUEYDON et du groupe Communiste et Républicain*

- à la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MONTLUÇON-GANNAT à Montluçon (03) une Aide Régionale à l'Immobilier au titre du Fonds Régional pour l'Ancre des Entreprises de 44 500 € pour contribuer au projet immobilier de la SAS TOP CLEAN INJECTION

> *Abstention du groupe Communiste et Républicain*

- à la SA IMAXIO à Saint-Beauzire (63) une aide au titre du Fonds Régional pour l'Ancre des Entreprises d'un montant de 67 800 € répartie comme suit :

- Aide Régionale à la Création d'Emplois : 44 000 €
- Aide Régionale aux Investissements Matériels et Immatériels :
  - Aide à l'investissement matériel courant : 23 800 €.

> *Abstention du groupe Communiste et Républicain.*

#### ▪ **Fonds Régional pour l'Emploi : rapport n° 6**

*(page 48 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une avance remboursable sans intérêt d'un montant de 150 000 € à la SAS VALPORCS à Saint-Flour (15) au titre de l'intervention auprès des entreprises en difficultés. Son versement sera conditionné aux réserves suivantes :

- un avis favorable du CODEFI
- la justification de l'intervention effective des actionnaires à hauteur de 150 000 €
- la justification d'un abandon de créances de la part des banquiers à hauteur minimum de 85 000 €
- la justification de l'intervention effective d'OFIVAL à hauteur de 200 000 €
- la justification de l'intervention effective du Conseil général du Cantal à hauteur de 150 000 €
- un engagement sur l'honneur du dirigeant de la société P.M.D. (qui commercialise les produits de la SAS VALPORCS) à conforter les fonds propres de son entreprise dans le courant de l'année 2009.

La Commission permanente décide d'accepter la modification de la maîtrise d'ouvrage mentionnée dans le rapport, la subvention de 4 000 € ayant été attribuée le 22 septembre 2008 à M. ERWAN LIDOUREN en son nom propre alors qu'elle concerne l'entreprise EURL LE MAS DE L'ARMANDINE.

#### ▪ **Aide régionale aux fonds propres : rapport n° 7**

*(page 53 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer à la SARL MB ARÔMES à Bournoncle Saint-Pierre (43) une Aide Régionale aux Fonds Propres d'un montant de 30 000 €, soit 15 000 € avance remboursable et 15 000 € en subvention
- d'attribuer à la SARL H.S.N. à Flipou (27), pour la reprise de la SARL HELPAC à Saint-Hilaire (43) une Aide Régionale aux Fonds Propres d'un montant de 60 000 €, soit 30 000 € en avance remboursable et 30 000 € en subvention
- d'attribuer à la SARL EXOTIC SYSTEMS à Clermont-Ferrand, une Aide Régionale aux Fonds Propres d'un montant de 48 000 € soit 24 000 € en avance remboursable et 24 000 € en subvention
- d'attribuer à la SARL CHEROUDON à Viverols (63) une Aide Régionale aux Fonds Propres d'un montant de 60 000 €, soit 30 000 € en avance remboursable et 30 000 € en subvention

- d'accepter la demande de modification du montant et des conditions de versement de l'aide attribuée le 20 octobre 2008 à la SAS SYLGEL à Pont-de-l'Isère (26) : création de 8 emplois à temps plein et à durée indéterminée et subvention de 54 000 € au lieu de 60 000 €
- d'accepter la demande de modification de dénomination sociale mentionnée dans le rapport, à savoir la SARL ALTA FAGUS au lieu de la SAS DANIEL MARTIN.

▪ **Aide au conseil créateur/repreneur : rapport n° 8**

*(page 66 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 5 000 € à M. GUILLAUME LUCOT, afin de financer une étude de faisabilité juridique et financière pour son projet de reprise de la SARL GARNIER EMBALLAGE à Issoire (63).

▪ **Aménagement de parcs d'activités industrielles et artisanales : rapport n° 9**

*(page 67 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 230 000 € à la communauté de communes En Bocage Bourbonnais (03), pour contribuer à la création du parc d'activités « Le Pont des Chèvres » sur la commune de Bourbon l'Archambault
- 122 500 € à la communauté de communes du Pays de Salers (15) pour contribuer à l'extension du parc d'activités « Les Prades » sur la commune de Saint-Martin-Valmeroux.

▪ **Contrats Auvergne + Éco : rapport n° 10**

*(page 70 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 36 000 € à l'association INNO VAL à Issoire (63) pour la promotion de l'innovation technologique et de services sur le territoire du Pays
- 20 000 € au lycée Professionnel Henri Sainte-Claire Deville à Issoire (63) pour une mission de pilotage local des relations École / Entreprise et des actions formation / emploi dans le bassin d'Issoire Val d'Allier Sud
- 1 051 € au Pays d'Issoire Val d'Allier Sud pour la mise en œuvre d'une opération de marketing territorial (1<sup>ère</sup> tranche).

▪ **Plan Auvergnat pour la Création et la Transmission d'Entreprises (P.A.C.T.E.) - Bourse créateur/repreneur d'entreprise : rapport n° 11**

*(page 75 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder une aide régionale en faveur du programme « Bourse Créateur/Repreneur d'Entreprise » aux porteurs de projets suivants :

- 5 000 € à M. LOÏC CHAPEY à Saint-Beauzire (63)
- 2 500 € à M. ABDELLAH MOUKAL à Clermont-Ferrand
- 5 000 € à M. MICHAËL JÉRÉMIE VERNAIRE à Aubière (63)
- 5 000 € à MME CHRISTELLE TRÉVIS à Jumeaux (63)
- 5 000 € à MME CLAIRE DUPUY à Costaros (43)
- 5 000 € à M. FRANÇOIS COSSO à Saint-Bonnet-de-Four (03)
- 5 000 € à M. ÉRIC GUILLAUMONT à Creuzier-le-Vieux (03)
- 5 000 € à MME PAULETTE HUSSAR à Vichy (03)
- 5 000 € à M. FABRICE FRIAUD à Gipcy (03)
- 5 000 € à M. BENAOUA BENZOHRÀ à Moulins (03)
- 5 000 € à MME HÉLÈNE SAINT-DIZIER à Picherande (63).

▪ **Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire - Aides aux structures et aux acteurs de l'insertion par l'activité économique : rapport n° 12**

*(page 89 du rapport)*

▪ Aide à la création

La Commission permanente décide d'attribuer à la SARL NATURELHOME au Puy-en-Velay (43), sous réserve de l'obtention de l'agrément d'entreprise d'insertion sollicité par la SARL NATURELHOME auprès de la D.D.T.E.F.P. de la Haute-Loire :

- une subvention de 7 500 €, destinée à soutenir la création de cette entreprise d'insertion
- une subvention de 10 000 € destinée à financer une partie des salaires et charges versés au titre d'une année d'embauche d'un encadrant technique.

▪ Aide au développement

La Commission permanente décide d'attribuer :

- une subvention de 10 000 € à la SARL A.P.S. à Clermont-Ferrand pour soutenir l'acquisition d'un véhicule utilitaire et d'une autolaveuse
- une subvention de 9 510 € à l'association GALATÉE à Moulins (03), pour soutenir l'acquisition de matériels informatiques, de deux imprimantes, d'un vidéo-projecteur, de deux remorques, de quatre débroussailleuses, de deux tailles haie, de vêtements de protection et de matériels et outillages divers
- une subvention de 10 000 € à l'association LES RESTAURANTS DU CŒUR - RELAIS DU CŒUR DE LA HAUTE-LOIRE au Puy-en-Velay (43) pour soutenir l'acquisition de divers matériaux et outillages nécessaires à la réalisation de travaux de réhabilitation (plomberie et électricité) d'un local.

▪ **Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire - Aides aux formes alternatives au développement économique classique : soutien aux structures et aux acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire : rapport n° 13**

*(page 96 du rapport)*

▪ Soutien aux entreprises créées sous forme de S.C.O.P. ou de S.C.I.C.

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 2 000 € à la SARL SCIC ÉNERGIES RENOUVELABLES ET ENVIRONNEMENT 43 (ÈRE 43) à Aiguilhe (43) destinée à financer deux études simultanées pour des conseils en matière de réalisation d'un site Internet (hors développement) ainsi que pour la conception d'un logo commercial.

▪ Soutien au développement des associations et des entreprises agréées intervenant dans le secteur des services à la personne

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 1 290 € à la SARL COFRAMAD à Toulon-sur-Allier (03) destinée à soutenir l'acquisition d'une remorque et de divers matériels de jardinage et de tonte.

▪ Soutien aux acteurs régionaux du secteur de l'économie sociale et solidaire en Auvergne

La Commission permanente décide d'adopter la convention triennale d'objectifs 2009, 2010 et 2011 entre la Région Auvergne et l'association Union Régionale des S.C.O.P. d'Auvergne présentée dans le rapport et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à la signer.

▪ **Aide à la réalisation d'usines : rapport n° 14**

*(page 109 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accepter de prolonger, jusqu'au 31 mars 2009, le délai de versement de l'opération présentée par le Syndicat Intercommunal d'Équipement de la zone de Saint-Éloy-les-Mines, Youx, Montaigut-en-Combrailles (63) concernant l'acquisition et la réhabilitation d'un bâtiment industriel, sur la commune de Montaigut-en-Combrailles.

**TOURISME ET THERMALISME**

▪ **Aide aux structures à vocation régionale d'Auvergne : rapport n° 15**

*(page 111 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- de donner son agrément aux projets de conventions liant le Conseil régional d'Auvergne et les associations précitées

- d'attribuer un montant global de subventions de 4 439 000 € pour la mise en place des actions confiées à ces structures par le Conseil régional d'Auvergne pour l'exercice 2009 selon la répartition suivante :

- 4 048 000 € au Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne

- 57 000 € à l'association THERMAUVERGNE

- 140 000 € à l'association SYSTÈME PERMANENTE D'OBSERVATION DU TOURISME AUVERGNE (SPOT)

- 72 000 € à l'AGENCE DES LABELS TOURISTIQUES D'AUVERGNE

- 122 000 € à l'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

- d'accepter, en raison de la spécificité des opérations liées à la promotion touristique, que les actions correspondantes aient connu un début d'exécution avant la présente décision.

> *MM. André CHAPAVEIRE, Jean-Claude MAIRAL et René SOUCHON ne prennent pas part au vote sur le dossier concernant le Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne.*

▪ **Études d'aménagement touristiques : rapport n° 16**

*(page 137 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 8 720 € à la commune de LA BOURBOULE (63), pour financer la réalisation d'une étude de relance de l'activité thermique de ses Grands Thermes et d'accepter que cette étude ait débuté avant la présente décision.

▪ **Plan cyclable : rapport n° 17**

*(page 139 du rapport)*

La Commission permanente décide d'adopter le Schéma Régional des Vélo-routes Voies Vertes d'Auvergne présenté dans le rapport.

▪ **Grands sites - grands projets : rapport n° 18**

*(page 142 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accepter que l'opération menée par la FONDATION FORTERESSE DE POLIGNAC ait débuté avant la date attributive de subvention, soit le 3 mars 2008.

> *Abstention de M. Yves GUEYDON*

▪ **Fonds régional d'intervention touristique : rapport n° 19**

*(page 143 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 32 009 € à la communauté de communes du MASSIF DU SANCY pour financer le démantèlement de la station du Chambon des Neiges et d'accepter que cette opération ait débuté avant la présente décision.

> *Vote contre du groupe UPA.*

▪ **Programme régional tourisme et handicap : rapport n° 20**

*(page 145 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 750 € à la commune de BEAUMONT (63) pour la réalisation d'une étude d'accessibilité relative à des sentiers de découvertes de la forêt de la Châtaigneraie à Beaumont

- 4 000 € à l'association BRAILLE ET CULTURE pour participer à la réalisation d'une étude de faisabilité relative à la création, à l'échelle du massif central, d'un réseau de sites patrimoniaux accessibles aux personnes déficientes visuelles.

▪ **Aide au conseil et aux études pour la qualification et le développement de l'offre touristique régionale : rapport n° 21**

*(page 148 du rapport)*

▪ Les études touristiques

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention complémentaire de 1 080 € à MME SYLVIE PION, pour l'étude de faisabilité dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancien hôtel-restaurant « Chez Alice » en gîte de groupe sur la commune de Noalhat (63).

▪ Les expertises- projets et les expertises architecturales et de décoration

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à M. PHILIPPE CHARVET, une subvention de 1 000 € pour la mission d'expertise architecturale et de décoration concernant le projet de création d'un hébergement au restaurant « La Ferme Saint-Sébastien » situé à Charroux (03)

- à la SCI La Belle Meunière une subvention de 1 000 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de rénovation de l'hôtel-restaurant « La Belle Meunière » situé à Royat (63)

- à l'EUURL PROMOBAT, une subvention de 1 000 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de requalification du camping « Le Pont de la Dordogne » situé à Saint-Sauves ((63).

▪ Les journées de conseil

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 1 280 € à la SARL AUBERGE DES MONTAGNES, pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant l'Auberge des Montagnes, située à Pailherols (15).

▪ Les audits de certification

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 1 280 € à M. JEAN-MARC POURCHER, pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant des tables et chambres d'hôtes situées à Sermentizon (63).

▪ **Hôtels et restaurants : rapport n° 22**

*(page 156 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accepter la prolongation du délai de démarrage de l'opération de rénovation par L'EURL LE cantou du restaurant « Le Cantou » à Orcival (63).

**AGRICULTURE ET FORÊT**

▪ **Contrat régional d'installation agricole : rapport n° 23**

*(page 157 du rapport)*

- Installation hors cadre successoral

La Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 11 942 € aux agriculteurs dont la liste figure dans le rapport et d'accepter que les installations puissent avoir débuté avant la présente décision.

- Accès au foncier : Fonds de stockage des terres par achat

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 9 040 € à la SAFER Auvergne pour les dossiers ci-dessus ;
- d'accepter le principe d'engager les crédits correspondants auprès de la SAFER Auvergne et que le versement lui soit également adressé
- d'accepter que le stockage des terres puisse avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision.

- Accès au foncier : Fonds de stockage des terres par location

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 622 € à MME YVETTE ORCEYRE à Saint-Poncy (15), et de considérer que le stockage des terres puisse avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision.

▪ **Contrat régional de diversification agricole : rapport n° 24**

*(page 159 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer un montant global de subventions de 61 870 € aux bénéficiaires dont la liste figure dans le rapport
- de conditionner le versement du solde de la subvention attribuée à M. CHRISTOPHE LAQUIT à l'obtention des quotas complémentaires
- de conditionner le versement du solde de la subvention attribuée au GAEC DE LA POUZIÈRE au suivi d'une formation sur la transformation fromagère par MME MANUELLA GATIGNOL et M. CHRISTOPHE GATIGNOL
- d'accepter que les investissements subventionnés puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution à compter de la date de l'accusé de réception du dossier complet émis par le guichet unique
- d'accepter que le délai maximum de deux ans pour l'envoi des justificatifs nécessaires au paiement de la subvention attribuée prévu dans le règlement financier et comptable de la Région Auvergne puisse être calculé entre la date de l'accord de subvention et la date de réception de ces justificatifs dans les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (« guichets uniques »).

▪ **Développement de l'emploi salarié : rapport n° 25**

*(page 161 du rapport)*

- Aide à la création d'emploi salarié au sein des groupements d'employeurs

La Commission permanente décide d'attribuer un montant global d'aides de 18 400 € à répartir entre les bénéficiaires mentionnés dans le rapport et d'accepter que les embauches aient eu lieu avant la présente décision.

- Aide à l'utilisation des services de remplacement par les agriculteurs

La Commission permanente décide :

- d'attribuer un montant global de subventions de 1 815 € selon la répartition suivante :
  - pour le motif congés :
    - 360 € à l'Association Départementale des Services de Remplacement de l'Allier à Moulins (03)
    - 930 € au Groupement d'Employeurs Départemental de Remplacement Agricole de la Haute-Loire au Puy-en-Velay (43)
  - pour le motif formation :
    - 60 € à l'Association Départementale des Services de Remplacement de l'Allier à Moulins (03)
    - 30 € au Groupement d'Employeurs Départemental de Remplacement Agricole de la Haute-Loire au Puy-en-Velay (43)
    - 435 € à Agri-Remplacement à Aubière (03)
- d'accepter le principe d'engager ces aides auprès des groupements d'employeurs à vocation remplacement départementaux, ceux-ci s'engageant à faire figurer sur les factures adressées aux agriculteurs le montant de l'aide de la Région Auvergne, qui vient en déduction du montant à payer par les agriculteurs bénéficiaires (ou le cas échéant à reverser l'aide aux agriculteurs bénéficiaires)
- de considérer que les congés et les formations peuvent avoir eu lieu avant la date de la présente décision.

▪ **Plan régional en faveur des bâtiments d'élevage : rapport n° 26**

*(page 165 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer un montant global de 103 325 € de subventions aux bénéficiaires mentionnés dans le rapport
- d'accepter que le délai maximum de trois ans pour l'envoi des justificatifs nécessaires au paiement des subventions attribuées prévu dans le règlement financier et comptable de la Région Auvergne puisse être calculé entre la date de l'accord de subvention et la date de réception de ces justificatifs dans les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (« guichets uniques »).

▪ **Développement de l'agriculture biologique : rapport n° 27**

*(page 168 du rapport)*

- Investissements liés au démarrage de la production biologique

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 700 € à MME KARINE GENILLIER à Moissat (63) et d'accepter que le délai maximum de trois ans pour l'envoi des justificatifs nécessaires au paiement de la subvention attribuée prévu dans le règlement financier et comptable de la Région Auvergne puisse être calculé entre la date de l'accord de subvention et la date de réception de ces justificatifs dans les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (« guichets uniques »).

- Restauration collective biologique : Repas biologiques dans les lycées

La Commission permanente décide :

- d'attribuer au titre de l'action « Aide aux repas biologiques dans les lycées » des aides pour un montant global de 2 439 € à répartir entre les différents bénéficiaires dont la liste figure dans le rapport
- d'accepter que les repas biologiques puissent avoir eu lieu antérieurement à la date de la présente décision
- de procéder au versement des subventions au vu de l'imprimé de demande de subvention « Aide à la restauration collective biologique dans les lycées » et des factures acquittées.

- Restauration collective biologique : Expérimentation de repas biologiques dans un lycée pilote : le Lycée Agricole des Combrailles à Saint-Gervais d'Auvergne (63)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une aide d'un montant de 1 408 € au lycée agricole des Combrailles au titre de l'action « Aide aux repas biologiques dans les lycées »
- d'accepter que les repas biologiques puissent avoir eu lieu antérieurement à la date de la présente décision
- de procéder au versement de la subvention au vu de l'imprimé de demande de subvention « Aide à la restauration collective biologique dans les lycées » et des factures acquittées.

- Bonus bio

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 513 € à M. JÉRÉMY BURLAUD à La Celle (03) et de procéder au paiement de cette aide au vu de l'imprimé de demande d'aide, la déclaration des surfaces sous agriculture biologique engagées dans l'aide au maintien et la licence 2008.

- **Manifestations en faveur des produits de qualité : rapport n° 27**  
(page 173 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 15 250 € au GIE CHAROLAIS FRANCE pour l'organisation du Village Charolais au Salon International de l'Agriculture du 21 février au 1er mars 2009
- de procéder au paiement de cette subvention au vu d'un compte-rendu d'exécution technique et financier et de documents faisant état de la mise en évidence de la participation financière de la Région Auvergne
- d'accepter que l'opération subventionnée ait pu débuter antérieurement à la date de la présente décision.

- **Animation en faveur du désenclavement des forêts privées : rapport n° 29**  
(page 175 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention régionale de 80 000 € au CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE pour l'animation en faveur du désenclavement des forêts privées (4 animateurs, 1 par département, encadrés par des personnels du CRPF)
- de procéder au versement de cette aide sur la base de comptes-rendus d'activités semestriels départementaux réalisés par le CRPF et validés par un comité de pilotage réunissant le CRPF, le Conseil régional, les Conseils Généraux et les services de l'État
- d'accepter que l'animation ait pu démarrer avant la date de la présente décision.

▪ **Plans de développement de massifs forestiers : rapport n° 30**  
(page 179 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 67 700 € au CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE pour la poursuite de l'animation sur les PDM résineux d'Echandelys (63), d'Arlanc Ouest (63) et de Montfaucon Nord (43), le démarrage (réalisation du diagnostic) du PDM résineux du massif de Marcolès (15) et la poursuite de l'animation du PDM feuillu sur le territoire de la Sologne bourbonnaise
- de procéder au versement de cette aide sur la base d'un récapitulatif des dépenses effectuées et d'un compte-rendu d'activités intégrant les indicateurs décrits dans le rapport
- d'accepter que l'animation des PDM ait pu débiter avant la présente décision.

▪ **Modernisation des entreprises de première transformation du bois : rapport n° 31**  
(page 187 du rapport)

La Commission permanente décide de prolonger la validité de la décision attributive de subvention d'un an pour permettre à la SAS MOULIN BOIS ÉNERGIE de terminer les travaux avant le 10 décembre 2011.

▪ **Modernisation des entreprises de la filière bois : rapport n° 32**  
(page 188 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 150 000 € à la SARL SCIERIE CHALBOS à Murat (15) pour l'acquisition d'un chariot de sciage et de tronçonnage, d'une ligne de production de sciages et d'une ligne d'évacuation de sciures.

## **ÉDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE**

### **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

▪ **Dénomination du lycée du bâtiment de Riom : rapport n° 33**  
(page 191 du rapport)

La Commission permanente décide de dénommer le nouveau lycée du Bâtiment de Riom « lycée Pierre-Joël Bonté ».

▪ **Équipement des lycées publics : rapport n° 34**  
(page 192 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'affecter un montant global de crédits de 319 000 € pour les opérations en maîtrise d'ouvrage définies en annexe au rapport
- d'attribuer un montant total de crédits de 73 300 € pour les opérations définies en annexe (programme général).

▪ **Équipement des lycées publics : rapport n° 35**  
(page 196 du rapport)

Pour la restructuration des pâtisseries 1 et 2 au lycée d'enseignement général, d'hôtellerie et de tourisme de Chamalières, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 1 aux marchés concernant les lots 2 et 4 attribués respectivement aux entreprises IDÉE TRAVAUX à Brioude pour un montant de 2 588,06 € T.T.C. et à l'entreprise B2C à Lezoux, pour un montant de 917,60 € T.T.C.

▪ **Programme Prévisionnel des Investissements et Programme général annuel de travaux dans les lycées : rapport n° 95**

(page 1 des rapports complémentaires)

Pour les travaux de mise en sécurité à la cité scolaire du Pontel à Thiers, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer le marché de travaux qui sera conclu avec l'entreprise DURIEUX à Pont-Furque (38), concernant le lot n° 4 - métallerie - serrurerie, pour un montant de 171 419, 90 € HT.

Pour la construction de l'Institut d'Auvergne de Développement Territorial (I.A.D.T.) à Clermont-Ferrand, la Commission permanente décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe dont le mandataire est le Cabinet ATELIER 3 à Paris et autorise le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec cette équipe le marché correspondant, d'un montant de 335 500 € HT, et ses avenants éventuels.

Pour la mise en conformité et la modernisation des ascenseurs au lycée *Blaise Pascal* à Clermont-Ferrand, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer :

- l'avenant n° 1 au marché de travaux, attribué à l'entreprise ASTREM, à Aubière
- l'avenant n° 1 au marché de travaux, concernant le lot n° 3 - plâtrerie - peinture - faux plafonds - flocage, attribué à l'entreprise PEGEON ET FILS à Beaumont.

Pour la restructuration du lycée agricole de Brioude-Bonnefont, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 7 au marché de travaux, attribué à l'entreprise LÉON GROSSE, à Clermont-Ferrand.

Pour la construction du lycée du Bâtiment, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux, au titre du 1% décoration, attribué à M. JEAN-CHRISTOPHE NOURISSON, à Clamart.

Pour la réfection du chauffage, des sanitaires et de la ventilation mécanique contrôlée dans les internats du lycée *La Fayette* à Clermont-Ferrand, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre, attribué au bureau d'études ACFI, à Aubière.

Pour la réfection des internats, de la lingerie, de la cuisine et demi-pension et des façades au lycée *Madame de Staël* à Montluçon, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 3 au marché de travaux, concernant le lot n° 10 - plomberie sanitaire, attribué à l'entreprise DUMAS-GIRY, à Montluçon.

Pour les travaux de mise en sécurité au lycée *Madame de Staël* à Montluçon, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer :

- pour le lot n° 2 - étanchéité, l'avenant n° 2 au marché de travaux, attribué à l'entreprise BRIÈRE COUVERTURE, à Montluçon
- pour le lot n° 6 - électricité, l'avenant n° 2 au marché de travaux, attribué à l'entreprise CENTRELEC, à Montluçon
- pour le lot n° 7 - ventilation - désenfumage - plomberie, l'avenant n° 3 au marché de travaux, attribué à l'entreprise DUMAS-GIRY, à Montluçon.

Pour les travaux de mise en sécurité au lycée *Blaise Pascal* à Clermont-Ferrand, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 3 au marché de travaux, concernant le lot n° 6 - électricité, attribué à l'entreprise SANTERNE à Clermont-Ferrand.

Pour les travaux de mise en sécurité au lycée *Jeanne d'Arc* à Clermont-Ferrand, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 7 au marché de travaux, concernant le lot n° 3 - plâtrerie - peinture - faux plafonds - flocage, attribué à l'entreprise PEGEON ET FILS, à Beaumont.

Pour les travaux d'aménagement au lycée *Val de Dore* à Thiers, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux, concernant le lot n° 1 - désamiantage - démolition, attribué à l'entreprise SIDE, à Anneville-Ambourville (76).

Pour les travaux de mise en sécurité au lycée *Jean Monnet* au Puy-en-Velay, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer :

- pour le lot n° 4 - cloisons - plâtrerie - peinture - faux plafonds, l'avenant n° 1 au marché de travaux, attribué à l'entreprise CHARLES & VIGOUROUX, à Langeac
- pour le lot n° 6 - courants forts et faibles, l'avenant n° 1 au marché de travaux, attribué à l'entreprise CEGELEC CENTRE EST, à Brives-Charensac.

Pour la rénovation d'un bâtiment d'internat et des travaux d'aménagement divers au lycée *Charles et Adrien Dupuy* au Puy-en-Velay, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer :

- pour le lot n° 1 - démolition, l'avenant n° 1 au marché de travaux, attribué à l'entreprise EGTB, à Saint-Paulien
- pour le lot n° 10 - courants forts, l'avenant n° 1 au marché de travaux, attribué à l'entreprise INEO-SUEZ, à Dunières
- pour le lot n° 11 - courants faibles, l'avenant n° 1 au marché de travaux, attribué à l'entreprise CEGELEC CENTRE EST, au Puy-en-Velay.

Pour les travaux de mise en sécurité incendie au lycée général et hôtelier de Chamalières, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 1 au marché de contrôle technique, attribué au Bureau de contrôle VERITAS, à Cournon d'Auvergne.

## **FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE**

### **▪ Actions collectives de formation professionnelle destinées à des personnes sans emploi : rapport n° 36**

*(page 199 du rapport)*

La Commission permanente prend acte que la formation « Travaux des métaux Productique » se déroulant au sein du GRETA de Clermont pour un montant total de 84 000 € est financée intégralement par le Conseil régional d'Auvergne et que celle-ci ne bénéficie pas d'un cofinancement FSE.

▪ **Actions collectives de formation professionnelle destinées à des personnes sans emploi - Réponse aux besoins des entreprises : rapport n° 37**

*(page 200 du rapport)*

- Formation au métier de soudeurs pour la société GAGNE

La Commission permanente décide de reporter la fin de la convention n° KM.2008.E.01. au 31 août 2009, afin de réaliser les 6 parcours restants et de procéder au paiement du solde sur 2009.

- Agent de parc d'exploration scientifique pour Vulcania

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 42 900 € à l'organisme IFTAM à Vichy, pour la formation d'un effectif indicatif de 55 personnes sans emploi au métier « d'agent de parc d'exploration scientifique » pour Vulcania
- d'accorder aux bénéficiaires de cette action de formation le statut de stagiaire de la formation professionnelle rémunéré
- d'adopter les projets de convention joints au rapport.

▪ **Accompagnement d'actions expérimentales visant la formation professionnelle de personnes en difficulté : rapport n° 38**

*(page 208 du rapport)*

- Partenariat Conseil régional d'Auvergne / Conseil général de l'Allier

La Commission permanente décide :

- de financer jusqu'à concurrence de 6 300 heures-stagiaires maximum (dans la limite de 40 000 €) le coût pédagogique des actions d'insertion socioprofessionnelle (ateliers de mobilisation professionnelle) dans le cadre de la mise en concurrence lancée par le Conseil général de l'Allier
- de prendre en charge la protection sociale, la rémunération ainsi que l'aide à la mobilité des stagiaires intégrant cette action d'insertion socioprofessionnelle
- d'agréer les termes de la convention annexée au rapport.

- Association GEIST 21

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une aide de 50 953 € à l'association GEIST 21 en faveur de l'accompagnement des personnes souffrant d'un handicap mental et en recherche d'emploi
- d'accorder le statut de stagiaire de la formation professionnelle non rémunéré aux personnes accompagnées (couverture sociale et risque d'accident du travail)
- d'accepter que l'accompagnement ait pu démarrer avant la présente décision
- d'agréer les termes de la convention annexée au rapport.

▪ **Missions Locales et PAIO - Accueil, information, orientation - Fonds d'aide à la mobilité et à la santé des jeunes - Investissement dans les structures d'accueil - Association Régionale des Missions Locales et PAIO d'Auvergne : rapport n° 39**

*(page 218 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une aide de 1 304 778 € aux missions locales et PAIO d'Auvergne, répartis comme suit :
  - 580 370 € pour le financement de l'accueil, l'information, l'orientation de tous les jeunes auvergnats sortis du système scolaire et qui sont à la recherche d'un projet professionnel

- 514 408 € pour le financement de l'accompagnement individualisé des jeunes bénéficiaires d'une action de formation par la Région Auvergne
- 170 000 € pour l'aide à la mobilité
- 40 000 € pour l'aide à la santé des jeunes
- d'attribuer une aide de 40 508 € à l'AMPA, répartie comme suit :
  - 3 508 € pour la prise en charge d'une licence d'accès au logiciel
  - 40 000 € pour le financement des missions confiées à l'AMPA
- d'agréer les termes des conventions annexées au rapport.

▪ **Formation des emplois-tremplins : rapport n° 40**

*(page 273 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 988 € à l'association MONTAGNE DU MASSIF CANTALIEN à Alépierre-Bredons (15) pour la formation d'adaptation « bureautique B21 » de son animatrice socio-culturelle
- 180 € au Centre Social DECLIC à Brioude (43), pour la formation d'adaptation « écoute et accueil des publics en grande difficulté » de son animatrice socio-culturelle
- 405 € à l'association LE PONT DES LUDES à Brives Charensac (43), pour la formation d'adaptation « préparation au concours de rédacteur territorial » de sa ludothécaire
- 424 € à l'association ADPL au Vernet La Varenne (63), pour la formation d'adaptation « gestion et programmation pour l'organisation de courses d'orientation VTT et pédestre » de son agent polyvalent d'entretien.

La Commission permanente décide d'accepter que certaines formations aient pu démarrer avant la présente décision et d'agréer les termes des conventions annexées au rapport.

▪ **Handicapés : insertion professionnelle et accès à l'emploi - Handiformation - Actions de formation et d'insertion professionnelle en faveur des personnes handicapées : rapport n° 41**

*(page 289 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'agréer les termes de la convention-cadre relative à la mise en oeuvre du Schéma « Handiformation » pour l'année 2009 telle que présentée en annexe au rapport et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à la signer
- d'attribuer une subvention de 41 350 € à l'UREPHA et d'agréer les termes de la convention correspondante annexée au rapport.

▪ **École de la Deuxième Chance : rapport n° 42**

*(page 308 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder le statut de stagiaire de la formation professionnelle rémunéré aux stagiaires de l'École de la Deuxième Chance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

▪ **Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle : rapport n° 43**

*(page 309 du rapport)*

- Les modalités de conventionnement entre le CNASEA et la Région Auvergne

La Commission permanente décide d'adopter le projet de convention annexé au rapport et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer la convention correspondante et ses éventuels avenants.

- Le partenariat Région Auvergne / Clermont Communauté dans le cadre du plan local pour l'insertion et l'emploi

La Commission permanente décide de prendre en charge la protection sociale, la rémunération ainsi que l'aide à la mobilité des stagiaires intégrant une action de formation financée par Clermont-Communauté, dans le cadre des programmes de retour à l'emploi du public PLIE, liés aux grands chantiers de génie civil et du bâtiment en cours ou à venir dans l'agglomération clermontoise et d'adopter le projet de convention annexé au rapport et ses éventuels avenants.

- Partenariat Région Auvergne / SDIS du Puy-de-Dôme

La Commission permanente décide d'accorder aux bénéficiaires de cette action de formation le statut de stagiaire de la formation professionnelle et ce aussi bien pendant les périodes de formation conduites par ADELFA Entreprendre que pendant les périodes de formation au sein du SDIS du Puy-de-Dôme et d'adopter le projet de convention annexé au rapport et ses éventuels avenants.

- **Programme d'activités subventionnées de l'AFPA en 2009 : rapport n° 96**

*(page 13 des rapports complémentaires)*

La Commission permanente décide :

- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer le projet de convention avec l'AFPA joint au rapport
- de prélever en autorisation d'engagement la somme de 11 734 153 € sur le programme d'activités subventionnées de l'AFPA en 2009.

- **Aide au fonctionnement de l'apprentissage : rapport n° 44**

*(page 354 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder, pour l'année 2009, les subventions de fonctionnement pour l'apprentissage, pour un montant total de 19 921 292 €, suivant la répartition suivante :

- 2 255 177 € à l'Institut de formation interprofessionnel - IFI (Avermes)
- 793 305 € à l'Institut de formation professionnelle et permanente - IFPP (Aurillac)
- 1 706 657 € à l'Institut de formation professionnelle - IFP (Bains)
- 4 634 451 € à l'Institut des métiers (Clermont-Ferrand)
- 130 305 € au CFA interprofessionnel d'Ambert
- 1 654 561 € à l'École des métiers du bâtiment - EMB (Bellerive-sur-Allier)
  - 904 875 € au CFA du BTP "Georges Boché" (Massiac)
- 1 046 328 € au Centre de formation aux techniques du bâtiment - CFTB (Bains)
- 2 034 336 € au CFA du BTP "André Gendre" (Clermont-Ferrand)
- 184 518 € au CFA agricole de l'ISVT (Vals-près-le-Puy)
- 595 094 € au CFA de l'industrie d'Auvergne - CFAI (Désertines)
- 521 972 € au CFA spécialisé - CFAS (Clermont-Ferrand)
- 116 297 € au CFA du transport et de la logistique en Auvergne (Clermont-Ferrand)
- 380 113 € au CFA des métiers du sport et de l'animation (Clermont-Ferrand)
- 45 143 € au CFA des industries agroalimentaires (Clermont-Ferrand)
- 334 000 € au CFA IRISup (Clermont-Ferrand)
- 48 517 € au Centre interrégional de la formation alternée de la plasturgie (Lyon)
- 400 163 € au CFA agricole de l'Allier (Neuvy)
- 579 193 € au CFA agricole et forestier du Cantal (Aurillac)
- 486 450 € au CFA agricole de la Haute-Loire (Fontannes)

- 900 130 € au CFA agricole du Puy-de-Dôme (Lempdes)
- 169 707 € au CFA de l'Éducation nationale en Auvergne (Clermont-Ferrand)

▪ **Aide au fonctionnement de l'apprentissage - COM apprentissage 2008 : rapport n° 45**

*(page 362 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- de poursuivre l'engagement de la Région Auvergne aux 40<sup>èmes</sup> Olympiades des Métiers en 2009, par sa participation aux finales nationales et éventuellement à la compétition internationale
- d'engager 50 000 € correspondant aux dépenses inhérentes à la participation de la Région Auvergne aux 40<sup>èmes</sup> Olympiades des Métiers au titre du FNDMA pour l'article 1.3.7 du COM Apprentissage 2009.

▪ **Convention régionale de partenariat pour l'Enseignement de la Santé et de la Sécurité au Travail (ES&ST) : rapport n° 46**

*(page 364 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'adopter le projet de convention joint au rapport
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer la convention Régionale de partenariat pour l'enseignement de la santé et de la sécurité au travail (ES&ST), destinée à encourager les CFA à mettre en place cet enseignement auprès des apprentis.

▪ **Conventions Région Auvergne / CFA - avenants : rapport n° 47**

*(page 378 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- de modifier la convention Région Auvergne / CFA IRISup par voie d'avenant, dont les modalités sont jointes au rapport et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer cet avenant
- de proroger la convention Région Auvergne / CIRFAP par voie d'avenant joint au rapport et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer cet avenant
- d'engager une concertation avec le CIRFAP en vue d'une nouvelle convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

▪ **Convention Région Auvergne / VINCI Construction France / AFOBAT Haute-Loire : rapport n° 48**

*(page 393 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'adopter le projet de convention joint au rapport
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer la convention de partenariat entre la Région Auvergne, l'AFOBAT Haute-Loire (organisme gestionnaire du Centre de Formation aux Techniques du Bâtiment) et le Groupe VINCI Construction France pour la formation de CAP Constructeur en Béton Armé du Bâtiment.

## **SERVICES COMMUNS**

### ▪ **Information sur la formation : rapport n° 49**

*(page 401 du rapport)*

- Programme et budget 2009 du Centre d'Animation et de Ressources sur l'Information sur la Formation (CARIF)

La Commission permanente décide :

- d'adopter le projet de convention joint au rapport
- d'attribuer une subvention de 90 000 € au CARIF-OREF Auvergne dédiée au fonctionnement du Centre d'animation et de ressources sur l'information sur la formation (CARIF), pour l'année 2009 et correspondant aux missions décrites dans la convention jointe au rapport.

- 10<sup>ème</sup> édition du salon « Infosup »

La Commission permanente décide d'allouer une subvention de 5 000 € à la Délégation Régionale Auvergne de l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions (ONISEP Auvergne) pour l'organisation de la 10<sup>ème</sup> édition du salon INFOSUP et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la présente décision.

### ▪ **Information-conseil sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) : rapport n° 50**

*(page 408 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 108 000 € au CARIF-OREF Auvergne, pour le fonctionnement du Centre de ressources régional sur la VAE, en 2009 correspondant aux missions décrites dans la convention jointe au rapport
- d'attribuer une subvention de 308 500 € à l'Association régionale des CIBC d'Auvergne (dont 58 300 € au titre du FSE), pour le fonctionnement des Points-conseil en VAE en 2009 correspondant aux missions décrites dans la convention jointe au rapport
- d'adopter les deux projets de conventions jointes au rapport.

### ▪ **Observatoire Régional Emploi - Formation d'Auvergne (OREF) : rapport n° 51**

*(page 420 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'adopter le projet de convention joint au rapport
- d'attribuer une subvention de 140 000 € au CARIF-OREF Auvergne pour le fonctionnement de l'Observatoire régional emploi-formation en 2009, sur la base des missions décrites dans la convention jointe au rapport.

## **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, BOURSES ET RECHERCHE**

### ▪ **Recherche et innovation technologique - Équipement des laboratoires - Allocations de recherche : rapport n° 52**

*(page 427 du rapport)*

#### ▪ Équipement des laboratoires

La Commission permanente décide de retenir les équipements mentionnés dans le rapport pour le programme T3A mené par l'INRA en 2008, présenté lors de la réunion de la Commission Permanente du 22 septembre 2008.

#### ▪ Allocations de recherche

La Commission permanente décide de proroger les conventions concernant les étudiants suivants :

- M. SYLVAIN DEPIGNY jusqu'au 28 février 2009 pour une thèse en « environnement »
- MME NADINE RIBET jusqu'au 30 juin 2009 pour une thèse en « environnement »
- M. SÉBASTIEN SOULIER jusqu'au 28 février 2010 pour une thèse en « sciences humaines et sociales ».

#### ▪ Allocations de docteur-ingénieur : renouvellement des allocations en cours

La Commission permanente décide d'allouer une allocation de 15 570 € à MELLE MARYLINE GARDETTE, (2<sup>ème</sup> année de thèse) et une allocation de 15 570 € à MELLE NINA WUSTRACK (3<sup>ème</sup> année de thèse) au titre de l'exercice 2009 et, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget 2010, au titre de l'exercice 2010.

## **DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE CONTRACTUELLE**

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC**

#### ▪ **Contrat Régional de Développement Durable du Territoire « Auvergne + » : rapport n° 53**

*(page 431 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 150 000 € à la communauté de communes du Pays de Mauriac (15) pour financer la création d'un pôle petite enfance à Mauriac
- d'attribuer une subvention de 60 270 € à la communauté de communes du Pays de Murat (15) pour financer l'acquisition de deux bâtiments en vue de les transformer en logements locatifs
- d'accepter que ces opérations aient pu être engagées avant la présente décision
- d'accepter que le projet d'aménagement de la Maison du Vélo d'Ambert puisse être engagé jusqu'au 31 mars 2009.

▪ **Schéma régional du haut et du très haut-débit et liaison optique Saint-Étienne / La Mole (Limousin) sur le Réseau de Transport d'Électricité (RTE)**

**Contrat Région - ARTERIA « Contrat relatif à la mise à disposition et à la maintenance préventive de fibres optiques noires sur le Réseau Public de Transport d'Électricité »**

**Convention de partenariat inter-collectivités du Massif Central relatif à la mise à disposition de fibres optiques noires sur le Réseau Public de Transport d'Électricité : rapport n° 54**

*(page 523 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'approuver le projet de Contrat Région Auvergne / ARTERIA « relatif à la mise à disposition et à la maintenance préventive de fibres optiques noires sur le Réseau public de Transport d'Électricité - Liaison Saint-Étienne / La Mole »
- d'approuver le projet de « Convention de partenariat inter-collectivités du Massif Central relatif à la mise à disposition de fibres optiques noires sur le Réseau public de Transport d'Électricité - Liaison Saint-Étienne / La Mole » précisant les modalités de gestion, d'usages, de gouvernance et de cofinancements de la fibre optique noire
- d'autoriser le Président à signer ces projets
- d'affecter 2 184 000 € HT en crédits de paiement à ce programme.

▪ **Auverdata Territoires - avenant n° 2 au marché n° 8TIC003 d'assistance pour la mise en place d'un réseau de communications électroniques Très Haut Débit : mise à disposition de la fibre optique déployée par Artéria : rapport n° 97**

*(page 39 des rapports complémentaires)*

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 2 au marché n° 8TIC003 avec le groupement dont le mandataire est la Société STRATÉGIC SCOUT. Cet avenant a pour objet l'assistance de la Région pour l'accompagnement économique, juridique et technique dans le cadre de la mise à disposition de la fibre optique Artéria à des opérateurs, ainsi que de la fibre optique déployée en continuité de la liaison Artéria jusqu'aux centraux téléphoniques par les communautés d'agglomération d'Aurillac et du Puy-en-Velay à des opérateurs. Le montant de l'avenant n° 2 est de 17 600 € H.T. se répartissant comme suit :

- 8 000 € H.T. pour STRATÉGIC SCOUT
- 9 600 € H.T. pour DS AVOCATS.

## **POLITIQUE RÉGIONALE DU LOGEMENT, DE L'HABITAT ET DE LA VILLE**

▪ **Création d'habitat en milieu rural : rapport n° 55**

*(page 583 du rapport)*

Au titre de l'action « Logement social en milieu rural », la Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 12 000 € à l'O.P.H.I.S. (63) pour l'opération mentionnée dans le rapport et d'accepter le démarrage anticipé de cette opération.

Au titre de l'action « Logement public rural », la Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 23 226 € détaillées dans le rapport.

Au titre de l'action « Installation de nouveaux entrepreneurs ruraux », la Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 60 000 € à la communauté de communes de SUMÈNE ARTENSE (15) pour l'opération mentionnée dans le rapport et d'accepter le démarrage anticipé de cette opération.

## **ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, VOIES DE COMMUNICATION ET ÉNERGIES**

### **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIES**

#### ▪ **Politique de l'énergie - Plan Bois : rapport n° 56**

*(page 589 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer un total de subventions de 209 360 € destinées à financer les opérations telles qu'indiquées dans le tableau joint au rapport, dont :

- 10 000 € à des maîtres d'ouvrages privés
- 134 560 € à des collectivités
- 64 800 € à la maison de retraite EPHAD d'Arlanc.

#### ▪ **Politique de l'énergie - Plan Soleil : rapport n° 57**

*(page 595 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer un total de subventions de 261 806 € destinées à financer les opérations telles qu'indiquées dans le tableau joint au rapport, dont :

- 38 827 € à des maîtres d'ouvrages privés,
- 11 663 € à des collectivités
- 211 316 € à des organismes publics divers.

#### ▪ **Politique de l'énergie - Aide aux études : rapport n° 58**

*(page 606 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer au titre des "études énergies" un total de subventions de 5 695 € aux bénéficiaires mentionnés dans le rapport.

#### ▪ **Réseau énergie Auvergne : rapport n° 59**

*(page 608 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 21 430 € au PAC ARIM de l'Allier
- 20 669 € à Bois Énergie 15 et EnR
- 21 804 € au PAC ARIM du Cantal
- 30 490 € au CAUE de la Haute-Loire
- 36 365 € à l'ADUHME
- 30 000 € à l'ADIL 63
- 15 245 € au SIEGA.

La Commission permanente décide de donner délégation au Président pour signer les conventions partenariales mentionnées dans le rapport.

#### ▪ **Politique de l'eau - Contrats de rivières et de lacs - Contrats territoriaux - SAGE : rapport n° 60**

*(page 611 du rapport)*

La Commission permanente décide

- **Aides à l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Célé : animation 2009**

Dans le cadre du Contrat de Projets État-Région signé pour 2007-2013, et au titre du programme « Contrats de rivières, contrats territoriaux et SAGE », la Commission permanente décide de soutenir pour 2009 l'opération « animation du SAGE Célé » portée par le Syndicat Mixte du Bassin de

la Rance et du Célé et d'attribuer une aide de 13 140 € au Syndicat Mixte du Bassin de la Rance et du Célé pour soutenir le coût salarial de l'animation du SAGE Célé et la réalisation du bulletin périodique de communication 2009. La demande de versement de cette subvention devra être adressée à la Région Auvergne avant le 31 janvier 2010.

- Contrat de rivière Vallée de la Veyre – Lac d'Aydat : animation 2009

Dans le cadre du Contrat de Projets État-Région signé pour 2007-2013, et au titre du programme « Contrats de rivières, contrats territoriaux et SAGE », la Commission permanente décide :

- de soutenir pour 2009 l'opération « animation du contrat de rivière Vallée de la Veyre - lac d'Aydat » portée par le Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre
- d'attribuer une subvention de 11 250 € au Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre pour soutenir le coût salarial d'un temps plein pour l'animation et la coordination du contrat de rivière Vallée de la Veyre - lac d'Aydat 2009
- d'attribuer une subvention de 5 400 € au Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre pour soutenir le coût salarial d'un mi-temps pour l'animation agricole du contrat de rivière Vallée de la Veyre - lac d'Aydat 2009,

La demande de versement de cette subvention devra être adressée à la Région Auvergne avant le 31 janvier 2010.

- Aides à l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sioule : étude 2009

Dans le cadre du Contrat de Projets État-Région signé pour 2007-2013, et au titre du programme « Contrats de rivières, contrats territoriaux et SAGE », la Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 40 000 € au Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles pour l'étude « diagnostic global et tendances d'évolution - élaboration des scénarios et de la stratégie du SAGE Sioule ».

- **Dérogations au règlement financier et comptable : rapport n° 61**

*(page 617 du rapport)*

La Commission permanente décide de déroger au règlement financier et comptable de la Région Auvergne et d'accorder un délai supplémentaire d'un an pour le commencement ou la réalisation des travaux des opérations mentionnées dans le rapport.

## **COMMUNICATIONS ET TRANSPORTS**

- **Exploitation des transports collectifs d'intérêt régional - Carte Loisirs - Réciprocité avec la Région Rhône-Alpes : rapport n° 62**

*(page 619 du rapport)*

La Commission permanente décide d'approuver le principe d'acceptation réciproque des cartes « Coup de cœur » et « Loisirs » entre l'Auvergne et Rhône-Alpes et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer la convention et les éventuels avenants permettant la mise en œuvre de ce principe.

- **Pôles et gares : rapport n° 63**

*(page 620 du rapport)*

La Commission permanente décide d'approuver la mise en accessibilité de la halte de La Pardieu et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les conventions concernant la réalisation des études et des travaux, et leurs éventuels avenants.

▪ **Transports collectifs d'intérêt régional - Actions de communication - Radio France Bleu Pays d'Auvergne : rapport n° 64**

*(page 622 du rapport)*

La Commission permanente décide de reconduire pour 2009 les rendez-vous d'information pour un coût annuel de 10 000 € HT et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les conventions permettant la mise en œuvre de ce service, avec Radio France Bleu Pays d'Auvergne et la SNCF, ainsi que leurs éventuels avenants.

## **CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE**

### **CULTURE**

▪ **Projets culturels de territoire : rapport n° 65**

*(page 625 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 17 000 € à l'association VIDÉOFORMES, pour le festival Vidéoformes
- 3 000 € à l'association SANCY SNOW JAZZ pour la 20<sup>ème</sup> édition du festival Sancy Snow Jazz
- 1 000 € à l'association SANCY SNOW JAZZ pour la 20<sup>ème</sup> édition du festival Sancy Snow Jazz, de façon exceptionnelle.

La Commission permanente décide d'accorder un délai supplémentaire d'un an à SANCY ARTENSE COMMUNAUTÉ pour commencer les travaux de réhabilitation du bâtiment qui abritera la résidence d'artiste d'art contemporain à Saint Sauves d'Auvergne, et pour lesquels une subvention de 100 760 € a été attribuée le 12 novembre 2007.

▪ **Lieux d'expression culturelle : rapport n° 66**

*(page 627 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'accorder une subvention de 600 000 € à la ville de RIOM (63) pour la réhabilitation et l'extension de la salle Dumoulin en salle de spectacles
  - d'accepter que cette opération ait pu démarrer avant la présente décision
  - d'annuler la subvention de 13 169 € accordée à l'association AMSTRAM le 9 juillet 2007 et de désaffecter cette subvention
  - d'attribuer une subvention de 15 750 € à l'association AMSTRAM (Association Montluçonnaise de Soutien à Toutes Recherches Artistiques et Musicales) pour le renouvellement de son matériel
  - d'accepter que les dépenses aient commencé avant la présente décision.
- > Abstention du groupe UPA.

▪ **Équipement mobilier des bibliothèques : rapport n° 67**

*(page 629 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'accorder un délai supplémentaire d'un an à la commune de ROCHE EN RÉGNIER (43) pour commencer l'informatisation de la bibliothèque municipale dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques de la communauté de communes de l'Emblavez, et pour laquelle une subvention de 362 € a été allouée le 10 décembre 2007
- d'accorder un délai supplémentaire d'un an à la commune de Vorey-sur-Arzon (43) pour commencer l'informatisation de la bibliothèque municipale dans le cadre de la mise en réseau des

bibliothèques de la communauté de communes de l'Emblavez, et pour laquelle une subvention de 487 € a été allouée le 10 décembre 2007.

▪ **Spectacle vivant : création et diffusion : rapport n° 68**

*(page 630 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 28 000 € à l'ASSOCIATION POUR L'ISOLEMENT DE TOUS CEUX QUI SE SONT REGROUPÉS PAR ERREUR (APIRE) pour la réalisation de ses activités culturelles au titre de l'année 2009 et d'accepter que ses activités aient démarré avant la présente décision
- 2 000 € à l'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LA MUSIQUE ET LA DANSE DU CANTAL, pour l'organisation en 2009 de la troisième édition du Festival Hibernarock
- 20 000 € à l'ASSOCIATION REGARDS ET MOUVEMENTS pour la réalisation de ses activités culturelles au titre de l'année 2009 et d'accepter que ces activités aient démarré avant la présente décision.

▪ **Arts plastiques : création et diffusion : rapport n° 69**

*(page 634 du rapport)*

La Commission permanente décide d'allouer les subventions suivantes :

- 1 800 € à la commune de Murol pour la présentation, par le Musée des Peintres de l'École de Murols, d'une exposition consacrée aux œuvres des peintres André Bardet, Ernest Chanonat et Alphonse Simon, en 2009
- 4 000 € à l'association EMPREINTES ART CRÉATION pour ses actions de diffusion, de création et de sensibilisation artistiques, correspondant à la troisième année de la convention triennale.

▪ **Livre et lecture : création et diffusion : rapport n° 70**

*(page 636 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 2 060 € aux Éditions BLEU AUTOUR pour l'édition du catalogue du CNCS, intitulé « Au fil des fleurs, scènes de jardins » et d'autoriser que cette opération ait démarré avant la présente décision
- 3 800 € à l'association LA SEMAINE DE LA POÉSIE pour l'organisation de l'édition 2009 de cette manifestation, pour la troisième année de la convention 2007-2008-2009.

▪ **Éducation artistique : rapport n° 71**

*(page 638 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 2 600 € à la ville de VICHY pour l'organisation de deux stages pour l'Orchestre Symphonique des Jeunes de l'Allier, mis en place par le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Vichy au titre de l'année 2009
- 1 500 € à l'HARMONIE DES ENFANTS DE BRIOUDE pour l'organisation du Concours National de Musique, au titre de l'année 2009
- 580 € à l'association IN EXTENSO pour la prise en charge d'une formation spécifique à destination du chargé des publics de la structure
- 2 500 € au LYCÉE JEAN ZAY de Thiers pour le financement d'une bourse de création attribuée dans le cadre d'une résidence artistique devant se dérouler fin 2009-début 2010
- un montant global de subventions de 47 875 € aux établissements désignés dans le tableau joint au rapport, pour permettre de financer la réalisation de leurs projets respectifs dans le cadre du programme d'appels à projets intitulé "l'Auvergne Européenne et de valider le projet de convention joint au rapport.

▪ **Festivals emblématiques : rapport n° 72**

*(page 648 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 190 000 € à l'association SAUVE QUI PEUT LE COURT MÉTRAGE, pour l'organisation du 31<sup>ème</sup> festival du Court Métrage de Clermont-Ferrand et le Marché du Court Métrage
- 400 000 € à l'association EUROPAVOX, pour le 4<sup>ème</sup> festival EuropaVox (*Vote contre de M. Yves GUEYDON et du groupe UPA*).

▪ **Archéologie : rapport n° 73**

*(page 649 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'accorder une subvention de 14 000 € à l'Association pour la Recherche sur l'Âge de Fer en Auvergne (ARAF) pour le financement des opérations 2009, troisième année de la convention triennale 2007-2008-2009
- d'adopter le projet d'avenant joint au rapport pour la réduction de la participation régionale dans le cadre de l'accord triennal précédemment signé, et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à le signer
- d'accorder une subvention de 4 000 € à l'association LUERN - Laboratoire Universitaire d'Enseignement et de Recherches en archéologie Nationale pour le financement de la campagne de fouilles de Corent 2009.

▪ **Patrimoine muséographique : rapport n° 74**

*(page 652 du rapport)*

La Commission permanente décide d'allouer une subvention de 28 000 € à la commune de RETOURNAC (43), pour la 3<sup>ème</sup> et dernière année de son plan triennal d'étude des collections qui s'achèvera en février 2009.

▪ **Étude et valorisation du patrimoine culturel occitan : rapport n° 75**

*(page 654 du rapport)*

La Commission permanente décide d'adopter et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer le projet du Schéma triennal 2009/2011 de développement de la langue et de la culture occitane en Auvergne.

## **JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE**

▪ **Culture scientifique, éducation et prévention : rapport n° 76**

*(page 661 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'allouer une subvention de 2 000 € à l'association OLYMPIADES CHIMIE AUVERGNE pour l'organisation de la 25<sup>ème</sup> édition de cette manifestation et participer ainsi à la remise du prix attribué au candidat méritant
- d'allouer une subvention de 1 500 € à chacun des quatre Comités Départementaux du PRIX DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION (Allier, Cantal, Haute-Loire et Puy-de-Dôme) pour l'organisation du Concours 2009 du Prix de la Résistance et de la Déportation
- d'allouer une subvention annuelle de 10 000 € à l'association de la FONDATION ÉTUDIANTE POUR LA VILLE - AUVERGNE (AFEV - AUVERGNE) pour le financement de l'ensemble de ses activités d'accompagnement auprès de jeunes en difficulté scolaire

- d'agréer la convention triennale (2009/2010/2011) de partenariat entre l'AFEV et le Conseil régional d'Auvergne et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à la signer
- d'accorder une subvention globale de 13 000 € au COLLECTIF EXPO-SCIENCES AUVERGNE répartie de la manière suivante :
  - 5 000 € pour l'organisation de la manifestation Expo-sciences qui aura lieu à Blavozy du 13 au 16 mai 2009
  - 5 000 € pour le financement des actions d'accompagnement des porteurs de projets sur l'année 2009
  - 3 000 € pour le financement de l'opération « 72 heures d'astronomie en Auvergne »
- d'approuver la convention relative à ces opérations liant le Collectif Expo-Sciences Auvergne et le Conseil régional d'Auvergne, pour l'exercice 2009 et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à la signer.

▪ **Emplois-tremplins : rapport n° 77**

*(page 676 du rapport)*

▪ Recrutements

La Commission permanente décide :

- de valider la modification qui a été apportée à la convention du 1<sup>er</sup> décembre 2008, en tenant compte du recrutement du candidat, M. Julien Desplaignes, embauché sur le poste de Directeur du Groupement d'Employeurs du Football et du Sport Auvergnats
- de valider la modification qui a été apportée à la convention du 20 octobre 2008, en tenant compte du recrutement de la candidate, Melle Cindy Fleury, embauchée par l'association Ligue de l'Enseignement - Fédération de l'Allier.

▪ Licenciements

La Commission permanente décide de prendre acte de la fin des conventions qui avaient été conclues entre la Fédération Régionale Auvergne/Velay des Calandretas et Melle Laëtitia Tardieu ; la Coordination Celavar Auvergne et M. Florian Pumain ; l'Association pour la Création d'un Café-lecture pour Enfants Kilalu et Mme Gaëlle Da Silveira.

▪ Création d'emplois-tremplins

La Commission permanente décide d'adopter les projets de conventions relatives à la création d'emplois-tremplins avec les associations et les bénéficiaires mentionnés dans le rapport et d'attribuer un montant global de subventions de 22 000 €.

▪ **Vie associative : rapport n° 78**

*(page 688 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 10 000 € au COMITÉ ALLIER HANDISPORT - RUG13Y FAUTEUIL DÉVELOPPEMENT pour le financement de leurs tenues vestimentaires et le déplacement des joueurs à la 1<sup>ère</sup> Coupe du Monde de Rugby à XIII qui s'est déroulée du 7 au 17 novembre 2008 et d'accepter que cette opération ait eu lieu avant la présente décision
- 1 000 € à l'association LES 4 ROUES, pour permettre à l'équipe des « Loustics bleus » de participer à la prochaine compétition de foot-fauteuil en février prochain, et à l'association « Les 4 Roues » d'organiser les épreuves devant se dérouler à Saint-Pourçain-sur-Sioule et Vichy
- 4 000 € à l'association VILLAGE INTERNATIONAL D'ENFANTS - BRANCHE AUVERGNE pour l'aider à accueillir à Cournon en juillet 2009 le prochain village CISV qui réunira 40 enfants de 11 ans venant de 10 pays différents

- 25 300 € à l'association FEMMES ICI ET AILLEURS, pour lui permettre de mener à bien son projet de promotion de la cause des femmes oeuvrant de par le monde pour la paix, la justice, la solidarité et le développement durable, tout en sensibilisant les jeunes à l'égalité femmes-hommes ; cette aide sera versée selon l'échéancier suivant : 60 % sur demande écrite du bénéficiaire et le solde à la livraison de l'exposition prévue pour le 8 mars 2009.

## **SPORT ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**

### ▪ **Équipements sportifs : rapport n° 79**

*(page 695 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 500 000 € à la communauté de communes de BILLOM - SAINT DIER, pour participer au financement de la construction du centre aquatique de Billom et de valider le démarrage anticipé des travaux.

### ▪ **Plateforme équestre de Vichy : rapport n° 80**

*(page 697 du rapport)*

La Commission permanente décide de déroger à l'article 6 du règlement financier et comptable de la Région Auvergne des 25 et 26 juin 2007 concernant la subvention de 70 000 € attribuée le 12 novembre 2007 à la communauté de communes VICHY VAL D'ALLIER, pour financer la rénovation du stade équestre du Sichon à Vichy.

### ▪ **Études en faveur du sport : rapport n° 81**

*(page 698 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 16 824 € à l'UFR-STAPS DE CLERMONT-FERRAND, pour financer la réalisation d'une étude d'évaluation du programme « Conventonnement avec les ligues et comités sportifs régionaux » et d'accepter que cette étude ait débuté avant la présente décision.

### ▪ **Bourses Jeunes Espoirs Sportifs d'Auvergne : rapport n° 82**

*(page 700 du rapport)*

La Commission permanente décide d'allouer un montant global de subventions de 34 000 € en faveur des Jeunes Espoirs Sportifs d'Auvergne selon la répartition mentionnée dans le rapport et d'approuver le projet de convention-type joint au rapport.

### ▪ **Manifestations sportives de haut niveau : rapport n° 83**

*(page 705 du rapport)*

La Commission permanente décide d'allouer les subventions suivantes :

- 800 € au RIOM VOLLEY-BALL pour l'organisation d'un Tournoi National Féminine Pro A de Volley-ball, les 4 et 5 octobre 2008
- 30 000 € à la LIGUE D'Auvergne DE HAND-BALL pour l'organisation d'un match amical de hand-ball France / Tunisie, le 27 novembre 2008
- 800 € au COMITÉ RÉGIONAL DE LA FÉDÉRATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL, pour l'organisation de la 35<sup>ème</sup> édition de la « Corrida de la Saint-Sylvestre », le 30 décembre 2008 à Clermont-Ferrand
- 2 000 € au club ASPTT CLERMONT - CHAMALIÈRES section Athlétisme, pour l'organisation du Meeting des Volcans d'Athlétisme, le 10 janvier 2009
- 1 500 € au STADE CLERMONTOIS TENNIS CLUB pour l'organisation d'un Tournoi Open I.B.O, du 31 janvier au 25 février 2009

- 50 000 € au COMITÉ D'Auvergne de Lutte pour l'organisation de la Coupe du Monde de Lutte Gréco Romaine Seniors, les 20 et 21 février 2009
- 4 000 € au club AMICALE DES COUREURS DE FOND D'Auvergne pour l'organisation du Trail de Vulcain et du Trail de Vénus, les 28 février et 1er mars 2009
- 1 500 € à l'association JEUN'ÉCHECS 43 pour l'organisation du 18<sup>ème</sup> Open International d'Échecs d'Aurec-sur-Loire, le 1er mars 2009
- 800 € à l'association ESPACE ET COURSE pour l'organisation du Défi Vellave, le 1er mars 2009
- 1 500 € au COMITÉ RÉGIONAL CYCLISTE D'Auvergne pour l'organisation de la 10<sup>ème</sup> course cycliste de la Vallée du Bédât, le 1er mars 2009
- 3 000 € au COMITÉ D'Auvergne de Taekwondo pour l'organisation des championnats de France de Taekwondo Cadets/Juniors, les 14 et 15 mars 2009
- 1 500 € au club CYCLE OLYMPIQUE CHAMALIÉROIS pour l'organisation de la 18<sup>ème</sup> édition de la course cycliste « La Durtorccha », le 21 mars 2009
- 800 € au club AUVERGNE CLERMONT DANSE SUR GLACE pour l'organisation de la Coupe Roger Kennerson de Danse sur Glace à Clermont-Ferrand, les 21 et 22 mars 2009
- 10 000 € au club LES ARCHERS RIOMOIS pour l'organisation du Grand Prix Européen de Tir à l'Arc à Riom, du 14 au 18 avril 2009
- 800 € à la LIGUE D'Auvergne de Volley-Ball pour l'organisation de la finale de zone benjamins et benjamines de Volley-ball, les 17 et 18 avril 2009.
- 6 000 € à la LIGUE D'Auvergne de Sport Adapté pour l'organisation des Championnats de France Sport Adapté de Football à 7, du 21 au 24 mai 2009, et de Judo, au mois de novembre 2009.

La Commission permanente décide d'accepter que certaines manifestations se soient déroulées avant la présente décision.

▪ **Clubs sportifs de haut niveau : rapport n° 84**

*(page 712 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accepter l'application anticipée des nouveaux critères du programme des clubs sportifs de haut niveau permettant le versement du solde de la subvention au STADE CLERMONTOIS AUVERGNE BASKET et au club AURILLAC HAND-BALL CANTAL AUVERGNE en février et en fin de saison, d'adopter les avenants correspondants et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à les signer.

## **FINANCES, FONDS EUROPÉENS ET RELATIONS INTERNATIONALES**

### **COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE**

▪ **Coopération avec la Bosnie-Herzégovine et les Balkans : rapport n° 85**

*(page 717 du rapport)*

- Appui au développement économique intégré de la commune de Fojnica

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 22 000 € à CARITAS INTERNATIONAL BELGIQUE pour la poursuite en 2009 du projet de développement économique intégré de la commune de Fojnica, conduit en partenariat avec la Région Auvergne dans le cadre de son programme de coopération décentralisée avec le Canton de Bosnie-Centrale.

- Renforcement d'une agriculture durable en Bosnie-Centrale

La Commission permanente décide :

- d'approuver la convention de partenariat établie sur la base des modalités présentées dans le rapport
- de réserver un crédit de 25 000 € pour le financement en 2009 de ce projet
- d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association MEDIAS INITIATIVES pour le financement en 2009 de deux modules de formation pratique.

- Formations aux métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration

La Commission permanente décide d'approuver les conventions de partenariat établies sur la base des modalités présentées dans le rapport et de réserver un crédit de 20 800 € pour le financement en 2009 des actions de formations aux métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration, à répartir conformément aux conventions de partenariat.

- **Coopération avec Madagascar : rapport n° 86**

*(page 726 du rapport)*

La Commission permanente décide d'agréer les conventions qui préciseront les modalités de versement et d'attribuer les subventions suivantes :

- 155 150 € au GROUPE DE RECHERCHES ET D'ÉCHANGES TECHNOLOGIQUES (GRET) Paris pour la gestion de la mise en œuvre, de la coordination et du suivi du Schéma directeur du tourisme durable et du thermalisme de la Région Vakinankaratra à Madagascar, selon la répartition suivante :
  - 3 000 € : Alliance Française d'Antsirabe
  - 15 000 € : Centre d'informations techniques et économiques (CITE)
  - 6 000 € : GIP Académique de Clermont-Ferrand (lycée de Chamalières)
  - 10 000 € : Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)
- 19 100 € à L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES VOLONTAIRES DU PROGRÈS et 3 200 € à L'ALLIANCE FRANÇAISE D'ANSTIRABE dans le cadre de la prise en charge du représentant à Madagascar, M. Matthieu Barbary, pour la coordination et le suivi de la coopération décentralisée entre l'Auvergne et la Région Vakinankaratra
- 3 000 € au journal Madaplus pour quatre insertions annuelles sur la coopération décentralisée entre la Région Auvergne et Madagascar.

- **Coopération avec le Mali : rapport n° 87**

*(page 733 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 84 000 € à l'association TETRAKTYS pour la réalisation de la tranche 2009 des travaux de mise en œuvre du Schéma directeur du développement touristique de la Région de Tombouctou.

## **COOPÉRATION INTERRÉGIONALE**

- **Eau, tourisme solidaire et volcans : rapport n° 88**

*(page 735 du rapport)*

La Commission permanente décide d'agréer les conventions qui préciseront les modalités de versement et d'accorder les subventions suivantes :

- 20 000 € à CITÉS UNIES FRANCE, pour le financement du fonctionnement de la plate-forme de coopération internationale des collectivités locales en faveur d'une économie solidaire du tourisme

- 3 000 € à l'association ARCADE de Chamalières pour le financement de sa mission d'aide en faveur de la province d'Al Hoceima (Maroc), frappée par le séisme de février 2004.

## **GESTION DÉLÉGUÉE DES FONDS EUROPÉENS**

### ▪ **Subvention globale Fonds Social Européen (FSE) 2007-2013 : rapport n° 89**

*(page 739 du rapport)*

La Commission permanente décide d'acter les opérations concernant les programmations des crédits FSE en 2009.

### ▪ **Subvention globale FEDER : rapport n° 90**

*(page 743 du rapport)*

La Commission permanente décide, conformément à la consultation écrite des membres du Comité de Programmation Régional du 1er décembre 2008 :

- d'attribuer et de procéder à l'affectation de crédits au profit des bénéficiaires selon les imputations budgétaires figurant au budget régional au titre de la subvention globale FEDER
- d'acter les huit avenants pour modification de convention, et l'annulation de la déprogrammation
- d'acter les deux opérations déprogrammées ou partiellement déprogrammées.

### ▪ **Subvention globale FEDER Objectif compétitivité et emploi : rapport n° 91**

*(page 759 du rapport)*

La Commission permanente décide, conformément aux décisions du Comité de Programmation pluri-fonds du 21 novembre 2008, d'attribuer et de procéder aux affectations de crédits au profit des différents bénéficiaires selon les imputations budgétaires figurant au budget régional au titre de la subvention globale FEDER.

## **FINANCES - MOYENS GÉNÉRAUX - GESTION DES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX**

### ▪ **Convention de mise à disposition des agents de la Région Auvergne pour le fonctionnement du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Clermont-Ferrand - Auvergne : rapport n° 92**

*(page 793 du rapport)*

La Commission permanente décide d'adopter le projet de convention de mise à disposition des agents de la Région Auvergne pour le fonctionnement du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Clermont Ferrand Auvergne joint au rapport et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à le signer.

### ▪ **PASSH « Plan d'Actions Santé Sécurité Hygiène » : Convention relative au financement d'actions menées par le Conseil régional d'Auvergne en faveur des personnes en situation de handicap : rapport n° 93**

*(page 800 du rapport)*

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer la convention relative au financement d'actions menées par le Conseil régional d'Auvergne en faveur des personnes en situation de handicap.

▪ **Mandats spéciaux : rapport n° 94**

*(page 812 du rapport)*

La Commission permanente décide de confier des mandats spéciaux à titre de régularisation à M. LUC BOURDUGE, MME ANNE COURTILLÉ, MME ANNE-MARIE DELANNOY, M. BERNARD FILHOL, M. YVES GUEYDON, MME YVETTE MERCIER, M. JACQUES MIZOULE, M. PIERRE POMMAREL, MME NICOLE ROUAIRE et M. SERGE TEILLOT, Conseillers régionaux d'Auvergne, pour les déplacements mentionnés dans le rapport.

▪ **Fonds Régional d'Art Contemporain - Travaux d'aménagement des nouveaux locaux du FRAC : rapport n° 98**

*(page 43 des rapports complémentaires)*

La Commission Permanente du Conseil régional d'Auvergne prend acte de la procédure de marché négocié pour les travaux d'aménagement des nouveaux locaux du FRAC et autorise le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer le marché qui sera conclu avec l'entreprise VEDEL à Clermont-Ferrand, pour un montant de 104 784,56 € HT pour le lot 5 - menuiserie Intérieure.

▪ **Domaine Royal de Randan - Travaux d'aménagement et de mise en sécurité des anciennes cuisines et de la chapelle : rapport n° 99**

*(page 44 des rapports complémentaires)*

La Commission permanente prend acte de la procédure d'appel d'offres pour les travaux d'aménagement et de mise en sécurité des anciennes cuisines et de la chapelle et autorise le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les marchés qui seront conclus avec les entreprises suivantes :

- lot 1 - gros œuvre - maçonnerie, avec l'entreprise COMTE à Champdieu (42), pour un montant de 123 136,40 € HT
- lot 2 - menuiserie intérieure bois, avec BLANCHON SAS à Limoges (87) pour un montant de 131 737,89 € HT
- lot 3 - ferronnerie - métallerie, avec POL AGRET SAS à Clermont-Ferrand, pour un montant de 178 163,80 € HT
- lot 4 - électricité - courants forts - courants faibles, avec DUMONT ÉLECTRICITÉ SYSTÈMES à Cusset (03), pour un montant de 120 676,06 € HT.

▪ **Fournitures administratives et de protection des risques : rapport n° 100**

*(page 46 des rapports complémentaires)*

La Commission permanente prend acte de la procédure d'appel d'offres pour les fournitures administratives et de protection individuelle et autorise le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les marchés à bons de commande qui seront conclus avec les entreprises suivantes :

- lot 1 - fournitures de bureau, avec LYRECO FRANCE à Marly (59)
- lot 2 - consommables informatiques, avec MAKESOFT à Saint-Loubes (33)
- lot 3 - papier reprographie, avec INAPA FRANCE à Corbeil Essonnes (91)
- lot 4 - papier en-tête et enveloppe, avec SAS IMPRIMERIE DECOMBAT à Gerzat (63).